

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue exceptionnellement à huis clos en vertu de l'arrêté numéro 2020-090 pris le 11 novembre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et du décret numéro 1020-2020 pris le 30 septembre 2020, modifié par l'arrêté numéro 2020-074 pris le 20 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux tenue le lundi 7 décembre 2020, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

Mmes les conseillères et	Stéphane Giard	Jean-Luc Nappert
MM. les conseillers	Julie Bourdon	Jocelyn Dupuis
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Éric Duchesneau
	Robert Vincent	Catherine Baudin

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : le directeur général, M. Michel Pinault et la directrice des Services juridiques et greffière, M^e Stéphanie Déraspe.

Dépôt

Avis de convocation – Dépôt et rapport verbal

Soumis : rapport verbal de la directrice des Services juridiques et greffière indiquant que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2020-12-0955

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0956

Publication du document explicatif dans un journal – Budget 2021 et programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-187;

CONSIDÉRANT l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
appuyé par la conseillère Julie Bourdon

que soit publié le document explicatif du budget pour l'année 2021 et le PTI 2021-2022-2023 dans le journal *La Voix de l'Est Plus* publié par *La Voix de l'Est*, au lieu de sa distribution à chaque adresse civique, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*; et

d'autoriser la dépense à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 397-2020, en date du 2 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0957

Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-092;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'adopter, par la présente résolution, les prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier de la Ville de Granby commençant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2021, de la manière décrite aux prévisions budgétaires 2021, lesquelles se résument comme suit :

REVENUS	BUDGET 2021	DÉPENSES	BUDGET 2021
Taxes	92 407 127 \$	Administration générale	13 665 520 \$
		Sécurité publique	21 998 441 \$
Paiements tenant lieu de taxes	2 600 127 \$	Transport	17 334 701 \$
		Hygiène du milieu	15 823 389 \$
Autres revenus de sources locales	10 780 059 \$	Santé et bien-être	278 300 \$
		Aménagement, urbanisme et développement	5 025 496 \$
Transferts	2 657 719 \$	Loisirs et culture	15 848 718 \$
		Frais de financement	4 543 267 \$
		Autres activités financières:	
		- remboursement de la dette à long terme	8 251 100 \$
		- transfert aux activités d'investissement	2 200 000 \$
		Affectations	3 476 100 \$
		Financement à long terme des activités de fonctionnement	(0) \$
Total des revenus	108 445 032 \$	Total des dépenses et affectations	108 445 032 \$

Adoptée à l'unanimité

2020-12-0958

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-093, présentant le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023, lequel prévoit, pour chacune des années, les dépenses suivantes :

Adoptée à l'unanimité

Nature des actifs	Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation			
	Programme triennal			
	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Totaux
Travaux de génie				
Chemins, rues, trottoirs, éclairage	26 645 000	14 740 000	10 765 000	52 150 000
Purification et traitement de l'eau	1 000 000	50 000	50 000	1 100 000
Épuration des eaux usées	870 000	250 000	250 000	1 370 000
Réseaux d'eau et d'égouts	110 000	300 000	300 000	710 000
Autres infrastructures	1 010 000	175 000	50 000	1 235 000
Édifices administratifs	1 355 000	475 000	0	1 830 000
Édifices communautaires et récréatifs	9 470 000	0	0	9 470 000
Véhicules	405 000	677 000	603 000	1 685 000
Ameublement et équipement de bureau	980 000	872 000	864 000	2 716 000
Machinerie, outillage et équipement	413 000	211 000	168 000	792 000
Autres actifs non capitalisables	750 000	750 000	750 000	2 250 000
TOTAL	43 008 000	18 500 000	13 800 000	75 308 000
	Programme triennal			
Modes de financement permanent	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Totaux
Emprunts à long terme	9 200 000	7 800 000	7 800 000	24 800 000
Emprunts à long terme – subventions gouvernementales	8 391 306	971 100	0	9 362 406
Sommes à être transférées à l'état des activités d'investissement :				
- Subventions gouvernementales	12 100 522	2 928 900	0	15 029 422
- Autres subventions	0	0	0	0
- Surplus	6 966 172	0	0	6 966 172
- Autres	2 200 000	2 750 000	2 000 000	6 950 000
Fonds de roulement	3 850 000	4 050 000	4 000 000	11 900 000
Autres	300 000	0	0	300 000
Total	43 008 000	18 500 000	13 800 000	75 308 000

2020-12-0959 **Période de questions des citoyens et des citoyennes**

Aucune question n'est posée au conseil municipal.

2020-12-0960 **Levée de la séance**Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de lever la séance. Il est 19 h 24.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Bonin, maire

M^e Stéphanie Déraspe, directrice
des Services juridiques et greffière